UNION AFRICAINE



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, ETHIOPIE PO Box 3243 Téléphone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844

Site web: www.au.int

CONFÉRENCE PANAFRICAINE SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET FISCALITÉ « Agenda fiscal Africain dans la lutte contre les flux financiers illicites: Des Paroles aux Actes»

26 - 28 juin 2024 Tunis, Tunisie

Original: anglais

PROJET DE DÉCLARATION DE TUNIS

<u>DE TUNIS DE LA CONFÉRENCE PANAFRICAIN SUR LA LUTTE CONTRE LES FFI</u> <u>EN AFRIQUE</u>

« Le programme fiscal de l'Afrique dans la lutte contre les flux financiers illicites : des paroles à l'action »

26-28 juin 2024 (Tunis, Tunisie)

NOUS, représentants des États membres de l'Union africaine, représentants du secteur publics et secteur privé, organisations internationales, partenaires de développement travaillant sur les flux financiers illicites (FFI), ONG, sociétés civiles, journalistes et philanthropes, sommes réunis pour la Conférence panafricaine sur la lutte contre les FFI en Afrique. 26-28 juin 2024 à Tunis (Tunisie) sous les auspices de l'Union africaine et en collaboration avec le Forum africain sur l'administration fiscale, Tax Justice Network Africa et d'autres partenaires clés ;

APRES AVOIR délibéré sur le thème « Le programme fiscal de l'Afrique dans la lutte contre les flux financiers illicites : des paroles à l'action » et CONSCIENT que les flux financiers illicites constituent une menace sans précédent pour réaliser les aspirations du cadre de développement de l'Afrique, l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable (ODD);

PRÉOCCUPÉE par l'ampleur croissantes des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, en particulier de nos industries extractives, qui constituent une ponction sur les ressources nécessaires au développement de l'Afrique. Environ 88,6 milliards de dollars américains sont perdus chaque année sur le continent en raison des FFI ou « fuite illicite des capitaux », principalement à cause de pratiques fiscales et commerciales agressives telles que la mauvaise facturation des expéditions commerciales et d'activités criminelles telles que les marchés illégaux, la corruption ou le vol. ¹Ce chiffre représente environ 3,7% du PIB total du continent. C'est presque égal à la somme combinée de l'aide publique au développement annuelle et des investissements directs étrangers que reçoivent les pays africains.

RÉITÉRE les pertes dues aux FFI ont presque doublé, passant de 50 milliards de dollars par an, comme le révèlent les conclusions du Groupe de haut niveau UA-CEA sur les flux financiers illicites (FFI) en 2015. Les incitations fiscales contribuent à une perte de 220 milliards de dollars américains et peut jouer un rôle important en tant que catalyseur ou facilitateur des FFI. Enfin, 40 milliards de dollars américains sont perdus chaque année sur le continent à cause du secteur extractif.²

RECONNAISSANT que la révolution industrielle (4IR) peut aider à mettre fin aux flux sortants des FFI à travers la mise en place des solutions digitales innovantes et des programmes éducationnels plus adaptés ;

¹https://www.un.org/osaa/ar/content/tackling-illicit-financial-flows-africa-arising-taxation-and-illegal-commercial-practices

²https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_en.pdf

;

CONSCIENT que la détérioration des perspectives de croissance mondiale – COVID, climat et conflits – continue d'affecter les économies africaines et constitue une crise de développement qui fait dérailler des décennies de progrès durement acquis. Plus précisément, sur les capacités africaines à accéder à des ressources financières durables avec un effet corrélatif sur l'accumulation de capital et la productivité et les résultats sociaux:

CONSCIENT que l'urgence d'éliminer les flux financiers illicites est d'autant plus impérative dans le contexte de la stimulation du commerce intra-africain par le biais de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui nécessite une mobilisation plus importante des ressources nationales pour accélérer la transformation productive de l'Afrique tout en s'assurant de la mise en place des chaînes de valeur régionales résilientes pour une économie continentale et mondiale productive et compétitive;

RECONNAISSANT que les flux financiers illicites constituent un défis et une responsabilité partagés entre les pays développés et les pays en développement et, par conséquent, il est impératif d'identifier des réponses nationales, régionales et internationales coordonnées et unifiées pour les combattre ;

APPELANT à une action décisive de la part des pays afin de faire face aux individus fortunés et aux entreprises multinationales qui déplacent et cachent leurs bénéfices d'une manière illicite ;

RECONNAISSANT que les FFI sont complexes et multiformes, nous avons délibéré sur les avancées significatives et les défis persistants de la politique fiscale africaine pour les freiner. Nous avons discuté du renforcement de l'architecture financière mondiale pour mieux répondre mieux auc besoins de développement de l'Afrique. Nous avons exploré le lien entre les FFI et la dynamique du commerce intra-africain, en particulier dans le cadre de la ZLECAf. En outre, nous avons examiné les liens complexes entre les pratiques des FFI et le fardeau croissant de la dette à travers le continent, en nous concentrant sur la manière dont les FFI exacerbent les vulnérabilités liées à l'endettement. Nos discussions ont également abordé le rôle des institutions supérieures de contrôle dans la vérification des finances publiques, la découverte des irrégularités et de la corruption. Il a été proposer de formuler des recommandations visant à améliorer la transparence, la responsabilité et la gouvernance dans la gestion des ressources publiques. D'autres sujets importants ont été discutés tels que l'exploration des liens complexes entre la politique fiscale et la dynamique de genre, ainsi que l'importance du rapatriement des avoirs volés à travers la coopération internationale, des cadres juridiques et des initiatives telles que la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs (CAPAR) et l'Initiative de recouvrement des avoirs volés (StAR) visant à surmonter les défis techniques, juridiques et politiques liés au traçage, au gel, à la confiscation et à la restitution des fonds acquis illégalement pour soutenir le développement de l'Afrique :

EN OUTRE, la nécessité d'une mesure précise des FFI pour une élaboration de politiques efficaces a été soulignée, avec des possibilités de collaborations impliquant la Commission économique pour l'Afrique, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'ONU pour le commerce et le développement. Les cadres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont été considérés comme cruciaux pour atténuer les risques liés aux FFI, avec une proposition visant à créer un Conseil africain des normes de durabilité et une Agence africaine de notation de la durabilité pour développer des solutions sur mesure au contexte africain. La nécessité de créer une alliance mondiale pour lutter contre les FFI et faire progresser les initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/CFT). Des stratégies innovantes de mobilisation des ressources intérieures ont été considérées comme essentielles pour réduire la dépendance à l'égard du financement extérieur et garantir la stabilité économique et la croissance de l'Afrique. Nos discussions ont souligné la nécessité de suivre les progrès et de rendre compte chaque année de la mise en œuvre des mesures visant à réduire les FFI en provenance d'Afrique;

NOTE que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors de sa trentesixième session ordinaire tenue les 18 et 19 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie, se sont engagés, conformément à la décision (Assembly/AU/Dec.839-865(XXXVI)) à freiner les FFI qui continuent de drainer d'importantes ressources financières primordiales pour le développement économique et social, et compromettent la réalisation des objectifs et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Afrique. Cet engagement des chefs d'État et de gouvernements africains a été réitéré en 2024 lors de l'Assemblée de l'UA. Les chefs d'État, qui ont eu lieu du 14 au 18 février 2024, ont appelé à une réforme de l'architecture financière mondiale ;

NOTEZ EN OUTRE que les ministres africains, lors du 6ème Comité technique spécialisé (CTS) sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, tenu du 17 au 21 juillet 2023, ont approuvé le rapport du 2ème sous-comité du CTS sur la fiscalité et les FFI, qui a recommandé à la Commission de commencer la mise en œuvre des résultats du rapport en collaboration avec l'ATAF, la CEA et d'autres institutions panafricaines ;

SALUANT les efforts continentaux et internationaux déployés pour lutter contre les flux financiers illicites et l'engagement des réseaux de partenaires de « Bonne gouvernance financière en Afrique », notamment le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), l'Initiative collaborative de réforme budgétaire en Afrique (CABRI), l'Union africaine l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle anglophones (AFROSAI et AFROSAI-E), l'Organisation africaine des commissions des comptes publics (AFROPAC) pour lutter contre les FFI, à travers leur déclaration de la conférence internationale tenue du 24 mai au 26 décembre 2017 sur la lutte contre les flux financiers illicites grâce à une bonne gouvernance financière « unis contre les flux financiers illicites » :

RECONNAISSANT le leadership proactif de l'Afrique dans les réformes fiscales continentales et mondiales, et l'engagement continu dans les discussions sur la réforme fiscale mondiale se font principalement à travers le Groupe africain et l'Union africaine;

NOTANT qu'il est essentiel d'impliquer toutes les parties prenantes dans des initiatives de renforcement des capacités, de sensibiliser aux effets néfastes des FFI et de promouvoir des pratiques commerciales éthiques. La mise en place de mécanismes pour surveiller la mise en œuvre de ces engagements et la communication régulière de progrès par l'intermédiaire des organes politiques compétents de l'UA peuvent grandement contribuer aux sources alternatives de financement du programme de développement de l'Afrique;

PAR LA PRESENTE, NOUS:

- 1. Réitérons notre détermination à atteindre les buts et objectifs consistant à endiguer les flux financiers illicites en provenance d'Afrique afin de réaliser la transformation socio-économique du continent, comme le prévoient l'Agenda 2063 et ses projets phares en faveur d'une transformation structurelle et d'une diversification productive alimentées par l'innovation, la numérisation et la valorisation du quatrième secteur industriel, la révolution, les investissements, la mobilisation des ressources intérieures, l'augmentation du commerce intra-africain ainsi que la part du commerce mondial de l'Afrique pour réduire la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs nationaux et externes;
- **2. En outre, réitérons** notre détermination à lutter vigoureusement contre les FFI en provenance d'Afrique afin de tirer le meilleur parti de nos ressources nationales à travers :
 - L'amélioration de leurs systèmes et administrations fiscales pour garantir l'équité et des revenus croissants :
 - L'intensification de la collaboration panafricaine sur les FFI pour parler d'une seule voix dans le débat mondial et suivre une approche commune, cohérente et systématique;
 - L'intensification de la lutte contre le blanchiment d'argent par une législation basée sur des évaluations des risques nationaux, une mise en œuvre cohérente des lois en vigueur et le renforcement des cellules de renseignement financier (CRF);
- 3. Réaffirmons que nous continuerons à renforcer nos cadres juridiques, à améliorer nos politiques réglementaires et à promouvoir des systèmes fiscaux transparents afin de réduire considérablement les flux financiers illicites (FFI) et l'évasion fiscale;
- **4. Décidons** d'appuyer le renforcement des capacités de nos autorités financières et fiscales pour détecter, prévenir et poursuivre les activités financières illicites tout en renforçant la coopération entre les nations africaines et les partenaires mondiaux;
- **5. Exhorter à** pour un soutien international plus substantiel relatif à l'échange d'informations fiscales, au recouvrement d'avoirs et à la réforme du système financier mondial afin de relever les défis des FFI de manière transparente et équitable;

- **6. Plaider** pour la participation active de la société civile, du secteur privé et des médias dans la promotion de la transparence et de la responsabilité dans les systèmes financiers:
- 7. Soutenir les initiatives des partenaires, telles que les lignes directrices et les outils de mesure des FFI, afin de permettre une élaboration de politiques précises et efficaces et des réponses fondées sur des données probantes pour lutter contre les FFI. En outre, des mécanismes devraient être établis à tous les niveaux pour surveiller la mise en œuvre des engagements et rendre compte des progrès réalisés chaque année lors de diverses réunions de l'Union africaine ;
- 8. S'engager à appuyer la CUA et ses partenaires dans leurs plaidoyers en faveur d'une position africaine commune dans l'Agenda mondial de réforme fiscale et à soutenir les conventions internationales pour garantir des pratiques fiscales équitables (UN and G20);
- 9. S'engager en outre à renforcer l'utilisation de stratégies innovantes pour le recouvrement et la réintégration des avoirs volés, en mettant l'accent sur le rôle de la coopération internationale et des mécanismes régionaux tels que la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs (CAPAR);
- 10. Proposer que l'Union africaine envisage de créer un Conseil africain des normes de durabilité (ASSB) et une Agence africaine de notation ESG pour développer des solutions adaptées aux défis uniques du continent.
- 11.Se tenir mutuellement responsables des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la conférence, c'est-à-dire à travers des forums déjà établis, tels que le Sous-comité sur la fiscalité et les flux financiers illicites du Comité technique spécialisé de l'UA sur les affaires financières, économiques et monétaires;
- 12. Reconnaître que la lutte contre les flux financiers illicites nécessite une série d'actions comprenant la dissuasion, la détection, la prévention et la lutte contre ces flux dans les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que des mesures et une coopération rapide en matière d'application des lois ;
- **13. Exprimons** la nécessité de veiller à ce que la communauté internationale accorde l'attention nécessaire aux flux financiers illicites et à leur impact sur la mobilisation des ressources nationales et, à cet égard, soulignons la nécessité d'une coopération internationale solide pour résoudre le problème.
- 14. Encourager les pays et les organisations multilatérales et internationales compétentes à poursuivre et à renforcer leurs efforts pour fournir, sur demande, une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux pays en développement, ainsi qu'à soutenir les initiatives africaines et autres initiatives régionales visant à prévenir, détecter et combattre les flux financiers illicites. et renforcer les bonnes pratiques en matière de recouvrement et de restitution des avoirs

afin de favoriser le développement durable conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

VOTE DE REMERCIEMENT

- **15.** Exprimons notre sincère gratitude à SEM, M. Kais Saied, Président de la République tunisienne, au Gouvernement et aux citoyens tunisiens pour l'hospitalité offerte à tous les participants et pour les courtoisies qui ont assuré le succès de la Conférence panafricaine à la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique ;
- 16. Enfin, nous souhaitons exprimer notre gratitude à la Commission de l'Union africaine, au Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), au Tax Justice Network Africa (TJNA), à l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI), à l'Organisation africaine des institutions anglophones. Les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI-E) et l'Organisation africaine des comités des comptes publics (AFROPAC) pour leur excellente collaboration dans l'organisation de cet événement. Nous remercions également nos généreux donateurs qui ont rendu cet événement possible.

Adoptée ce 28 juin 2024, à Tunis, Tunisie.